



Les interventions des experts se sont articulées autour des grands axes suivants: religions et action publique dans la justice et l'armée, d'une part, dans l'éducation d'autre part et enfin, religions et service public hospitalier en Europe. Outre le fait de présenter les pratiques multiples au sein de l'Union Européenne, l'intérêt de cette démarche est aussi de nous faire prendre conscience des difficultés communes des États sur ce sujet.

D'une part, très clairement, il est impossible d'ignorer les fondements religieux des cultures des pays européens. Il serait vain de traiter de la neutralité des services publics en occultant toutes les références d'un pays à sa culture et à son histoire. D'autre part, partout, l'action des services publics est confrontée à une évolution historique: la diversification des cultes et des convictions philosophiques. La religion est devenue un élément majeur dans les débats de société de tous les pays européens. La question est de savoir comment organiser l'action publique en respectant à la fois

Un véritable "choc des civilisations". C'est ce que prédisent certains théoriciens face à l'irruption du fait religieux dans nos sociétés.

L'Association Europa, à travers les actes d'un colloque intitulé: "Services publics et religions: les nouvelles frontières de l'action publique en Europe"¹, propose un autre regard et d'autres pistes pour l'avenir...

cette diversité religieuse et philosophique et les fondements laïcs de nos démocraties européennes.

JUSTICE ET ARMÉE FACE AU FAIT RELIGIEUX

Le volet concernant la justice est sans doute celui qui a été le moins développé durant ce colloque. **S. GABOREAU**, présidente de Chambre à la Cour d'appel de Versailles, souligne que la tendance à la neutralité religieuse se généralise. Les acteurs de la justice doivent être "neutres" pour ne pas briser la

nécessaire confiance, d'une part, avec le justiciable et d'autre part, avec la nation. Un juge ne doit pas craindre un conflit entre l'ordre de la loi et l'ordre du religieux. Les lieux de justice doivent être neutres, et si certains pays restent relativement tolérants, comme l'Espagne, on se rappelle en Belgique le débat autour du tableau représentant un Christ ornant la Cour d'appel de Mons. Il est désormais recouvert d'un drap noir au cours des audiences...

Le lien armée et religion est examiné par le **Dr A. GALABOV**, de l'Académie bulgare des Sciences et par

J.-F. HUSSON, de l'Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'État². Si l'armée comme institution est devenue laïque, l'espace militaire reste celui où l'homme se voit confronté à la légitimité de l'utilisation de la force contre l'autre et, bien sûr, à la question de la mort. En son sein, l'homme doit trouver un sens à une action qui peut parfois heurter les préceptes de sa foi. Beaucoup de pays, dans le respect de la liberté de conscience et de religion, organisent, avec un financement public, l'assistance religieuse ou morale. Cette organisation est également rendue plus complexe dans une situation où les pratiques religieuses et philosophiques sont de plus en plus diverses.

LES ENJEUX DANS L'ÉDUCATION

C'est dans le domaine de l'éducation que les crispations sont apparues les plus fortes dans les relations entre religions et service public. Même si la situation française est particulière par le caractère spécifique de sa notion de laïcité, d'autres pays européens rencontrent aussi des problèmes dans l'expression extérieure, notamment vestimentaire, de la foi. Sur ce point, la contribution de **G. YILDIRIM** propose une lecture intéressante de la question du port du voile dans le cadre de l'école publique. Elle rappelle d'abord la situation des immigrants: ils voient peu à peu s'éloigner la possibilité du retour et, tout en revendiquant leur place dans la société, craignent la perte de leur identité. Elle nous présente ensuite la multiplicité de l'islam et de ses interprétations. Ainsi, à titre d'exemple de la variété des comportements, elle précise que pour un musulman turc, la laïcité est une conception nationale et historiquement forte. Tandis que pour un musulman marocain, le concept de laïcité est totalement inconnu. L'auteur explique donc les difficultés rencontrées dans les pays européens par la méconnaissance des nombreuses facettes de l'Islam. Pour garantir les relations harmonieuses entre l'État et les religions, elle suggère, comme la représentante du Conseil de l'Europe à ce colloque, un enseignement du fait

religieux dispensé par l'école laïque. Les participants se réfèrent sur ce point à la distinction proposée par **R. DEBRAY** entre ce qui relève de l'ordre des faits et ce qui relève de l'ordre de la croyance. Le Conseil de l'Europe envisage même la création d'un "Institut européen de formation des enseignants pour l'étude comparative des religions".

HÔPITAL PUBLIC ET SPIRITUALITÉ DU PATIENT

Dernier aspect: la religion dans l'espace public de l'hôpital. C'est le lieu où l'humain se confronte au destin, à la souffrance et à la mort. Dans ce contexte, le **Dr BEN HASSEL** souligne le nécessaire rapport du soignant à la spiritualité du patient. Comme le reste de la société, l'hôpital doit apprendre à gérer la diversification des croyances et des conceptions philosophiques. Trop souvent, le soignant ignore les demandes du patient liées à ses convictions. Inversement, le patient doit conserver son autonomie, pour autant qu'elle n'entrave pas la continuité des soins ou n'occasionne un trouble à l'ordre public. Le service hospitalier, nourri des concepts des Droits de l'Homme, semble démuné face à la reconnaissance des identités intimes qui affirment la finitude humaine et un sens personnel à la vie. On constate, dans l'intervention des experts belges, que notre pays, dans sa prise en compte souvent consensuelle et pragmatique des réalités, dispose déjà d'une réglementation fixant les rapports praticiens-patients dans le respect des convictions privées. Des médiateurs interculturels existent chez nous pour éviter les malentendus.

Le constat, cependant, reste commun: les difficultés naissent de la méconnaissance, et donc de l'incompréhension. On en revient donc à la demande formulée à propos de l'éducation: une formation des acteurs de la santé à la connaissance du fait religieux.

L'APPRENTISSAGE RÉCIPROQUE DES VALEURS

Alors que c'est au sein de l'institution scolaire que la tension a été la plus vive et la plus médiatisée, c'est vers elle que les experts se tournent.

L'enseignement peut apporter la connaissance, donc la reconnaissance de l'autre qui permet l'admission des différences et le respect mutuel. L'école donne des repères, apprend le vivre ensemble, l'humanisme au sens noble du terme et permet de mettre l'accent sur les valeurs collectives communes. Le service public de l'éducation est l'espace où l'on doit apprendre et comprendre les valeurs démocratiques. Au terme de ce colloque, il paraît indispensable de développer les enseignements de l'histoire de l'Europe et de l'histoire des religions pour que l'éducation puisse jouer pleinement son rôle dans ce nécessaire apprentissage réciproque des valeurs. ■

ANNE LEBLANC

1. *Services publics et religions: les nouvelles frontières de l'action publique en Europe*, Presses Universitaires de Limoges, 2006.
2. ORACLE, organisme belge dont les travaux portent aussi sur d'autres pays européens.

